



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Entreprises de travaux agricoles et ruraux

Question écrite n° 17687

### Texte de la question

M. Charles Gheerbrant attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation difficile et préoccupante des entrepreneurs de travaux agricoles. Le poids des contraintes économiques et sociales, le nombre grandissant des jachères consécutives à l'application de la PAC fragilisent et compromettent l'existence de beaucoup de ces entreprises rurales. Les ETAF constituent des partenaires importants d'une politique globale de revitalisation de l'espace rural et emploient de nombreuses personnes dans les campagnes. Aujourd'hui, sans l'établissement de règles de concurrence loyale et une aide à la restructuration du secteur, de nombreux emplois semblent menacés. Aussi, il lui demande les mesures d'accompagnement conjoncturelles qu'il envisage de prendre pour aider ces entreprises à survivre aux mutations rapides de notre agriculture.

### Texte de la réponse

Les entreprises de travaux agricoles et forestiers (ETAF) constituent des prestataires de services essentiels du monde rural. Aussi l'extension du champ d'activité des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (CUMA) a-t-elle été réservée par la loi à des situations dans lesquelles les ETAF ne peuvent satisfaire les besoins des collectivités territoriales. Bien que cette extension ait fait l'objet de propositions nouvelles au sein d'un des groupes de travail mis en place par l'administration, aucune décision n'est actuellement prise et les conditions de mise en œuvre éventuelles doivent être étudiées afin de ne pas pénaliser les autres intervenants dans ces domaines. En tout état de cause, toute modification sur cette matière de la loi de 1985 requerrait un examen préalable de ses conséquences en termes de saine concurrence, d'équilibre entre les opérateurs et de maintien du volume d'activité et de l'emploi des ETAF.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gheerbrant Charles](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17687

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 août 1994, page 4103

**Réponse publiée le :** 5 décembre 1994, page 6016